



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

PLAN  
ADMINISTRATION  
EXEMPLAIRE

20  
19



# SOM

---

**04**

1 - Contexte du  
Plan Ministériel  
Administration  
Exemplaire 2015-2020

# MAI

---

**06**

2 - État des lieux de  
l'éco-responsabilité  
mise en œuvre dans  
le fonctionnement

---

**18**

3 - Axes d'amélioration

# RE



## 1. CONTEXTE DU SUIVI DU PLAN MINISTÉRIEL ADMINISTRATION EXEMPLAIRE 2015-2020

### 1.1 PÉRIMÈTRE

La circulaire n° 5769/SG du 17 février 2015 du Premier ministre donne instruction d'établir un Plan Ministériel Administration Exemplaire (PMAE) pour la période 2015-2020 qui concourt à la politique de transition écologique et énergétique du ministère réservée à son fonctionnement interne.

Celle-ci étend le périmètre aux services déconcentrés, aux établissements et opérateurs de plus de 250 agents et intègre 2 nouveaux axes (préservation de la biodiversité et responsabilité sociale et environnementale) en plus des 4 existants (économie d'énergie, mobilité durable, économie de ressources et réduction des déchets).

### 1.2 DÉMARCHE

FranceAgriMer, dès sa création en 2009, a poursuivi et renforcé sur le site de l'Arborial à Montreuil, les actions menées dans le cadre de la circulaire de 2008 qui incitait les administrations à prendre en compte dans leur fonctionnement des objectifs de développement durable.

A noter que l'établissement est locataire unique du site de l'Arborial qui héberge dans le cadre de conventions de sous-location et de fonctionnement 6 autres établissements (ASP, ODEADOM, ONF, INAO, IFCE et CNDA).

Aussi, les démarches entreprises à travers l'approche Plan Administration Exemplaire (PAE) bénéficient à l'ensemble des occupants.

FranceAgriMer, avec une communication et de l'affichage, assure l'information nécessaire.

### 1.3 ÉVOLUTION DU CONTEXTE

Les démarches entreprises par FranceAgriMer dans le cadre de son PAE sont confortées par le propriétaire du bâtiment de l'Arborial, à Montreuil.

En effet, ce dernier s'est engagé depuis début 2018 dans une démarche volontariste et ambitieuse de réduction des consommations énergétiques du bâtiment de 40 % à l'horizon 2022, et vise l'obtention de la certification BREEAM In Use qui permet de connaître et d'évaluer la performance environnementale du bâtiment en exploitation.

Le plan stratégique qu'il a décliné à partir notamment des différents audits énergétiques fait l'objet d'un suivi annuel en comité « vert » auquel sont associées toutes les parties prenantes, FranceAgriMer en tant que locataire, Esset PM (anciennement Foncia) le gestionnaire et Spie Facilities le mainteneur.

Cette orientation est par ailleurs clairement affichée dans le cahier des charges du marché de maintenance multi technique qui a été reconduit, en 2019, jusqu'à la fin du bail (2025).

### 1.4 PILOTAGE

Le pilotage de la démarche est positionné au plus haut niveau de l'établissement. Ainsi, la direction générale oriente les actions du PAE et en suit le niveau de réalisation.

## 1.5 COMMUNICATION AUTOUR DU PLAN

Outre une présentation au CODIR, la communication sur les enjeux du plan s'est appuyée sur plusieurs outils : la lettre d'informations de FranceAgriMer (Forum), le site Intranet et le livret d'accueil ...

Le PAE fait par ailleurs l'objet d'une présentation aux instances de l'établissement (Conseil d'Administration, Comité Technique, CHSCT).

## 1.6 OUTILS

L'immeuble a été livré le 8 juin 2007 et les premiers occupants sont arrivés fin juillet. Il est composé de 2 bâtiments reliés entre eux :

- le bâtiment A compte 6 niveaux en superstructure (R+5) et 2 niveaux de sous-sol. Il est à usage unique de bureaux ;
- le bâtiment B compte 6 étages en superstructure (R+5) et 2 niveaux de sous-sol. Il est à usage principal de bureaux, avec un restaurant inter-entreprises (RIE), une cafeteria, une salle de fitness et des salles de réunion communes équipées en matériel de vidéo-conférences.

Le chauffage et la production d'eau chaude sont électriques (centrales de traitement d'air, ventilo-convecteurs). La climatisation de l'ensemble du bâtiment est assurée par 5 groupes de production d'eau glacée à condensation à air, situés en terrasse.

Des moyens internes, présents sur le site à l'installation dans les locaux, gestion technique centralisée (GTC/GTB) et comptage exploitation, permettent de disposer d'une vision fine des consommations en fonction de la localisation, de la destination et des moyens d'intervention immédiats à travers, notamment, la programmation centralisée des dispositifs d'éclairage et de climatisation.

Des réunions mensuelles d'exploitation en présence du locataire, du responsable de l'exploitation, du propriétaire et de son gestionnaire permettent de suivre l'évolution des consommations et traitent les problématiques de maintenance du site par bâtiment.

L'établissement a fait réaliser son bilan carbone en 2015 et en 2017, ainsi que des études énergétiques pour l'accompagner dans cette démarche.

Enfin, au travers de sa politique de développement durable mise en place dès 2009, avec notamment la certification HQE du bâtiment (exploitation et gestion durable de 2011 à 2016), l'établissement dispose de nombreux moyens et procédures qui ont été intégrés au PAE.

L'obtention de la certification Breeam-In-Use est par ailleurs visée. Lancée par le propriétaire sur l'ensemble de son parc locatif, elle permet de connaître et d'évaluer la performance environnementale du bâtiment en exploitation.

En termes de communication, diverses publications valorisent les actions menées par l'établissement, ses prestataires et les autres occupants du site, en termes de performance globale et durable du bâtiment, de maîtrise et de réduction des consommations d'énergie, d'impact environnemental et d'amélioration du confort des occupants.



## 2. ÉTAT DES LIEUX DE L'ÉCO-RESPONSABILITÉ MISE EN ŒUVRE DANS LE FONCTIONNEMENT

### 2.1 BÂTIMENT ET ÉNERGIE

#### 2.1.1 Cadre général

Le site dispose de 2 postes privés électriques.

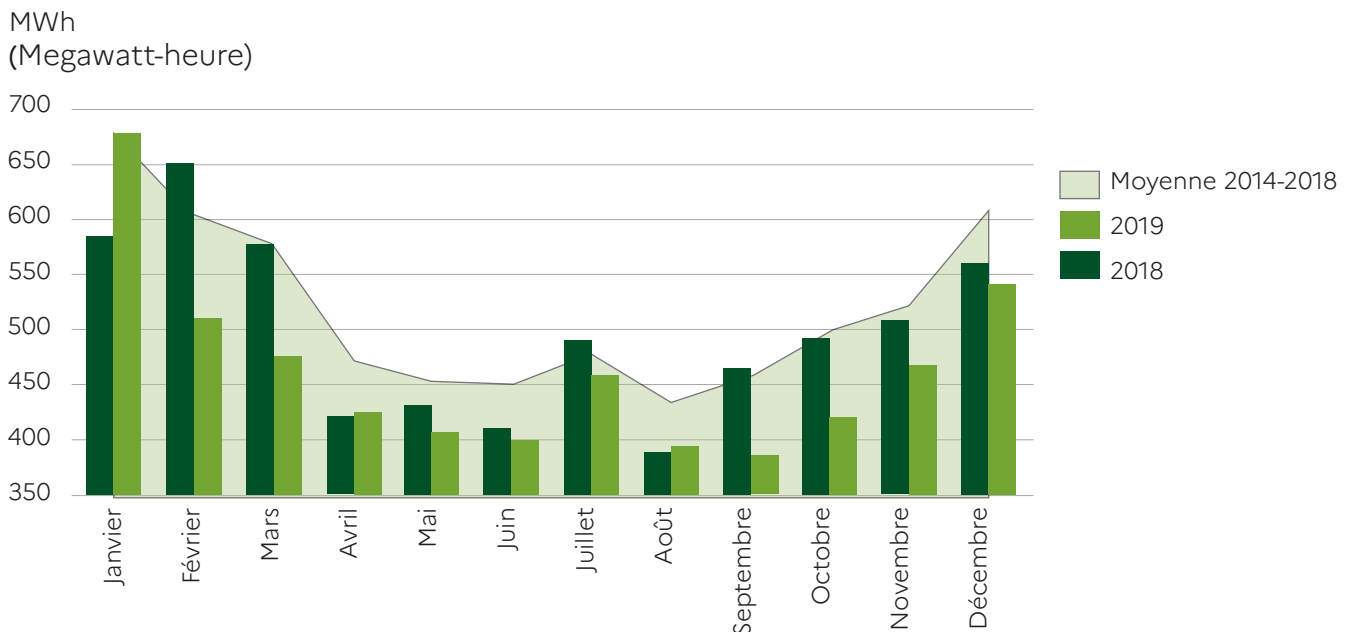
Le passage au tarif déréglé de l'EDF depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, explique en grande partie la baisse des dépenses observée par rapport aux années précédentes. En effet, depuis cette date, le prix de l'électricité (hors taxes, redevances et abonnements) est identique quelle que soit la période. Il est à noter que l'établissement a souscrit depuis 2020 (période de rédaction de cette synthèse) à l'accord cadre de la DAE (Direction des Achats de l'État) relatif à la fourniture et l'acheminement d'électricité.

Depuis 2012 les puissances souscrites sont de 918 kW pour le bâtiment A et de 1 650 kW pour le bâtiment B ; cette différence s'explique notamment par la présence du RIE dans le bâtiment B.

#### 2.1.2 Évolution de la consommation d'électricité

Avec 5 559 MWh (mégawatt-heure) enregistrés en 2019, la consommation annuelle d'électricité de l'immeuble baisse de 7 % par rapport à 2018 et de 10,8 % par rapport à la moyenne quinquennale. Ce résultat est le plus faible enregistré depuis la livraison du site en 2007 et au-delà de l'objectif fixé en Comité Vert de 6 500 MWh/an.

Consommation électricité immeuble



Les 2 bâtiments contribuent à cette baisse record de consommation électrique annuelle :

- bâtiment A : - 7 % par rapport à 2018, - 16,5 % par rapport à la moyenne quinquennale ;
- bâtiment B : - 7 % par rapport à 2018, - 7,4 % par rapport à la moyenne quinquennale. On note que la consommation du RIE est en légère hausse (+ 1,2 %) par rapport aux 5 dernières années, du fait notamment de l'augmentation du nombre de couverts sur la période.

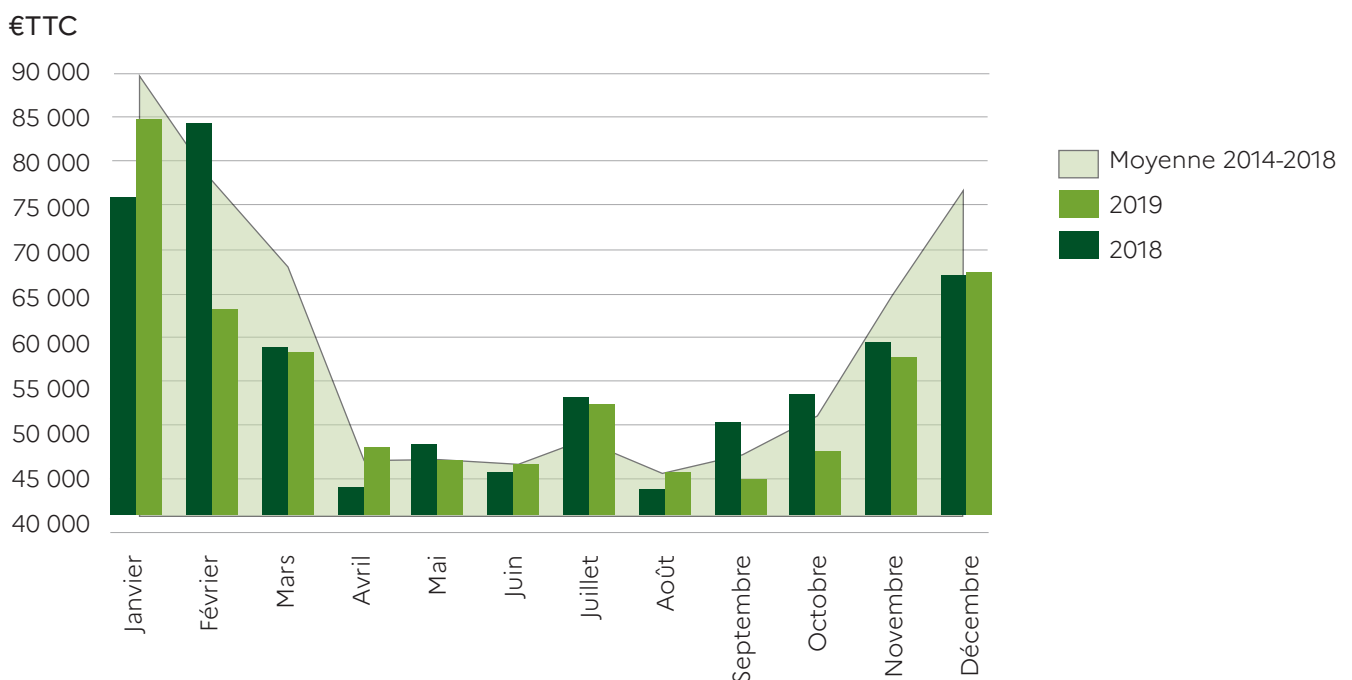
En termes de consommation mensuelle d'électricité, après une forte hausse observée au mois de janvier (+ 15 % par rapport à 2018), l'immeuble enregistre des baisses record entre mai et septembre.

### 2.1.3 Évolution des dépenses d'électricité

Les dépenses annuelles d'électricité pour l'immeuble baissent de 3,3 % par rapport à 2018 et de 5,9 % par rapport à la moyenne quinquennale.

En termes de dépenses mensuelles, une hausse par rapport à la moyenne quinquennale est observée sur les mois d'avril, juin, juillet et d'août bien que la consommation correspondante soit inférieure à la moyenne ; en cause, l'augmentation de 15,1 % du prix du kWh seul en 2019 (soit au total 5,035 cts €/KWh contre 4,375 cts €/KWh en moyenne sur les 3 dernières années).

#### Dépenses électricité immeuble



Dans un contexte d'augmentation de l'effectif 2019 de 1,1 % par rapport à 2018 et de 1,7 % par rapport à la moyenne quinquennale, les ratios établis par rapport à la surface du bâtiment et ceux liés aux effectifs montrent une tendance à la baisse des consommations d'électricité.

En revanche, le ratio de consommation d'électricité du restaurant par couvert, soit 7 kWh, augmente de 13,1 % par rapport à la moyenne quinquennale.



### Évolution des principaux ratios

	2014 à 2018	2019	Ecart/ moyenne
Consommation moyenne annuelle de l'immeuble	6 235 MWh/an	5 559 MWh/an	
Consommation moyenne mensuelle de l'immeuble	520 MWh/mois	463 MWh/mois	- 11 %
Ratio de consommation immeuble	186 kWh/m <sup>2</sup> utile/an	166 kWh/m <sup>2</sup> utile/an	
Ratio de consommation immeuble par unité de surface thermique	171 kWh/m <sup>2</sup> utile/an	152 kWh/m <sup>2</sup> utile/an	
Ratio de consommation immeuble	4,38 MWh/personne	3,84 MWh/personne	- 12 %
Ratio de dépenses immeuble	495 €TTC/personne	458 €TTC/personne	- 7 %

Pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive, la consommation en énergie finale de l'immeuble Arborial (Terre Neuve) reste inférieure au ratio moyen des immeubles de bureaux en France (baromètre OID 2019). Ce résultat peut être qualifié de bon pour un immeuble de plus de 10 ans, intégralement chauffé et climatisé à l'électricité (ce qui n'est pas le cas de tous les immeubles de bureaux pris en compte dans le calcul du ratio moyen « baromètre OID 2019 »).

Ratio moyen constaté sur des immeubles de bureaux (baromètre OID 2019)	Ratio 2019 de l'immeuble (hors restaurant)
179 kWh EF/m <sup>2</sup> su.an	145 kWh/m <sup>2</sup> su.an
461 kWh EP/m <sup>2</sup> su.an	374 kWh EP/m <sup>2</sup> su.an

\*Hypothèse : 1 kW hEF = 2,58 KW hEP (EF = énergie finale ; EP = énergie primaire)

#### 2.1.4 Dépassements de puissances souscrites

De légers dépassements de puissances souscrites ont été constatés dans le bâtiment B en janvier et février 2019 ; globalement, les dépenses restent cependant quasi stables (+ 300 € par rapport à 2018).

Bilan des pénalités		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Bât. A	1 <sup>er</sup> semestre	1,4	5	3,2	0,1	0	0,05	0,00
	2 <sup>e</sup> semestre	4,9	1,1	0,1	0	0	0,00	0,00
Bât. B	1 <sup>er</sup> semestre	8,8	0	0	0,9	2,5	1,76	2,25
	2 <sup>e</sup> semestre	2,1	0,3	0	0,9	0	0,20	0,00
	en K € HT	17,2	6,4	3,3	1,9	2,5	2,00	2,25
	en K € TTC	20,6	7,7	4	2,3	3	2,40	2,70



## En résumé :

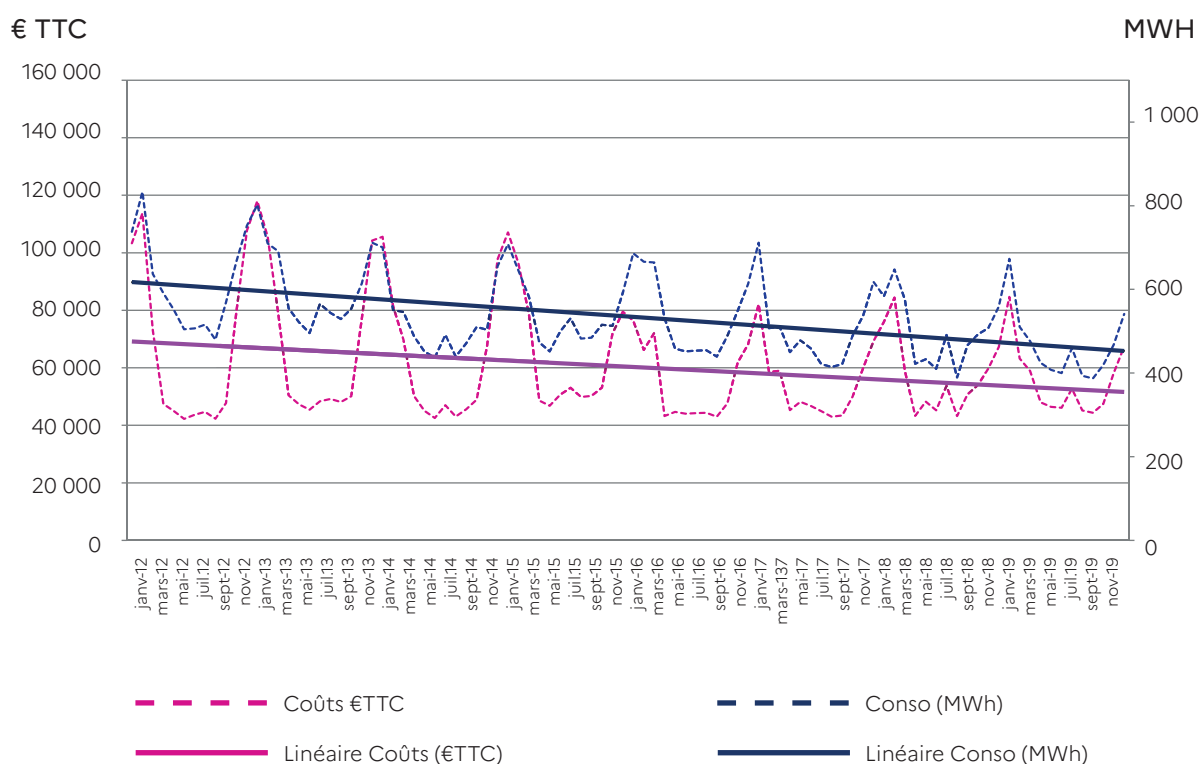
Avec 5 559 MWh, la consommation d'électricité de l'immeuble recule de 7 % par rapport à 2018 et de 10,8 % par rapport à la moyenne quinquennale, ce qui, depuis la livraison du site en 2007, constitue un nouveau record à la baisse, après celui de l'an dernier.

Cette baisse de consommation d'électricité se répercute sur les dépenses de ce poste, en retrait de 3,3 % par rapport à 2018. Ces variations s'inscrivent pourtant dans un contexte d'augmentation de 4 % du prix moyen facturé par rapport à 2018 (119,16 € TTC/MWh en 2019 contre 114,57 € TTC en 2018).

Les nombreuses actions entreprises depuis plusieurs années ont permis, pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive, de respecter et de dépasser l'objectif de 6 500 MWh/an de consommation électrique fixé en Comité Vert.

A compter de 2020, cet objectif sera ramené à 6 000 MWh/an.

Le graphique qui suit montre une nette tendance au recul des consommations d'électricité depuis 2012. On y observe également une réelle diminution des coûts liée au passage en marché dérégulé au 1er janvier 2016, bien qu'une légère hausse soit observée chaque année, depuis cette date.



### 2.1.5 Consommation d'eau

En 2019, la consommation annuelle d'eau de l'immeuble s'établit à 9 390 m<sup>3</sup>, en très légère hausse par rapport à 2018 (+ 0,7 %), mais en recul de 2 % par rapport à la moyenne quinquennale.

L'objectif de 9 500 m<sup>3</sup> fixé en 2015 en Comité Vert est respecté.



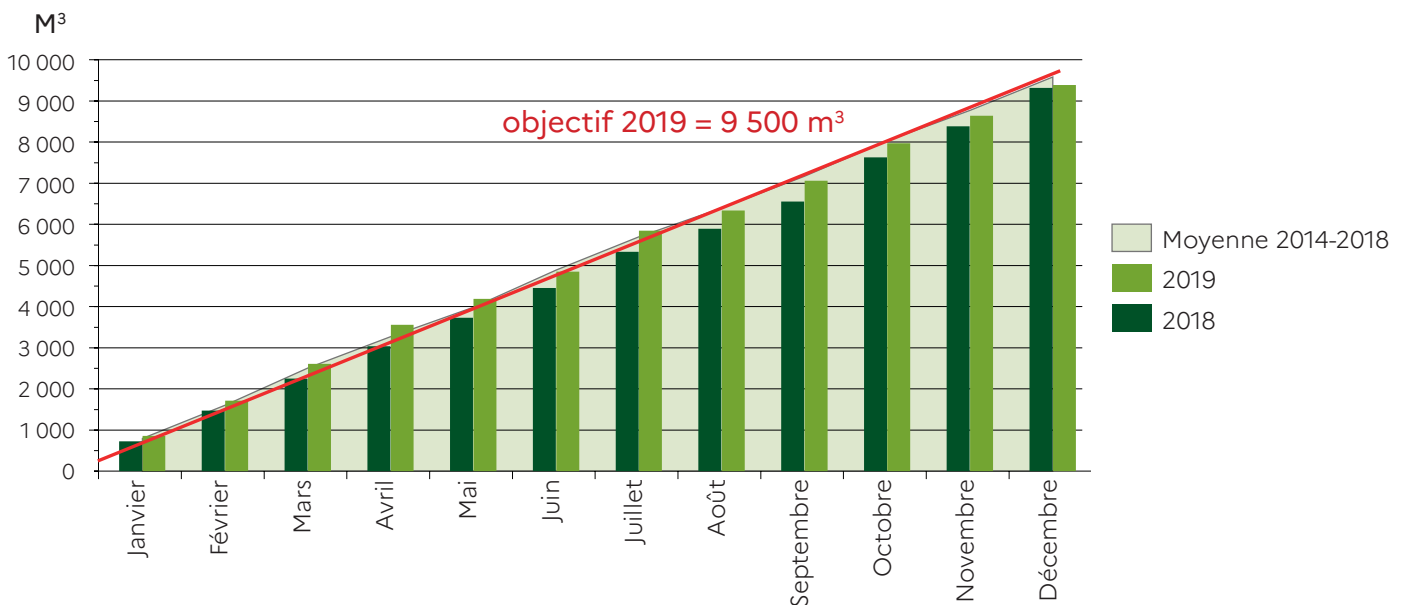
Par rapport à l'an passé, la consommation d'eau a augmenté dans le bâtiment A (+ 11,5 %), et baissé dans le bâtiment B (- 4,7 %).

Le RIE, situé dans le bâtiment B, enregistre pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive une baisse de consommation d'eau (- 11,8 % par rapport à 2018) dans un contexte de légère augmentation du nombre de couverts.

La consommation annuelle d'eau des bureaux augmente de 2,9 % par rapport à la moyenne quinquennale. Cependant, elle représente environ 5,4 m<sup>3</sup> par personne/an, ce qui reste inférieur au ratio constaté sur les immeubles de bureaux récents (7 m<sup>3</sup> par personne/an).

Les nombreuses actions réalisées en faveur des économies d'eau (installation de vannes coupure d'eau, rondes sanitaires, détection des fuites..) ont permis d'obtenir ces résultats.

### Consommation d'eau cumulée



## 2.2 TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

### 2.2.1 Parc automobile

En 2019, à périmètre constant, le kilométrage du parc automobile diminue de 5 % par rapport à 2018, soit 173 806 km de moins, pour un total de 3 375 606 km.

Parc automobile 2019 = 171 véhicules (dont 136 essence, 34 hybrides, 1 électrique)

Dans le cadre des directives gouvernementales, le parc de véhicules a été renouvelé et ne compte désormais plus aucune motorisation diesel.

- Age moyen des VP/VU/VS(\*) = 2 ans et 6 mois
- Kilométrage moyen = 28 130 km
- Taux moyen d'émission de CO<sup>2</sup> = 100 g/km
- Parc VS composé à 100 % de véhicules rejetant moins de 100 g de CO<sup>2</sup>/km

(\*) VP = véhicule particulier ; VU = véhicule utilitaire ; VS = véhicule de service

Par ailleurs, 93 agents ont suivi une formation à l'éco-conduite entre 2009 et 2019.

## 2.2.2 Politique des voyages de FranceAgriMer

### Transports aériens

En 2019, on enregistre 333 déplacements aériens, soit 18 de moins qu'en 2018.

La distance totale parcourue augmente (+ 129 288 km, pour un total de 1 249 197 km), avec davantage de vols long-courriers par rapport à 2018, impactant à la hausse les émissions de CO<sup>2</sup> (+ 95 637 kg par rapport à 2018, pour un total de 357 349 kg).

### Transports ferroviaires

1 543 déplacements ferroviaires ont été enregistrés en 2019, soit 34 de moins qu'en 2018.

La distance totale parcourue par cette voie et les émissions de CO<sup>2</sup> correspondantes sont en baisse : - 159 009 km par rapport à 2018 pour un total de 415 602 km, et - 2 306 kg de CO<sup>2</sup> pour un total de 18 125 kg.

## 2.3 ACHATS COURANTS

L'établissement a intégré des clauses sociales et environnementales dans tous les marchés contribuant à la gestion du site : restauration, nettoyage des locaux, entretien des espaces verts.

### 2.3.1 Papier

#### Consommation de papier

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de ramettes A4	17 160	14 200	10 200	9 860	9 250	9 904	5 555
Nombre de ramettes A3	1 053	1 594	1 120	1 355	670	1 325	700

Après un pic de consommation de papier enregistré en 2018, conséquence d'une nouvelle contractualisation de l'atelier reprographie avec un établissement du site, l'année 2019 enregistre un volume au plus bas sur la période.

Les nombreux messages de sensibilisation à destination des agents (réduction des impressions, usage du recto/verso...) et le remplacement progressif du parc d'imprimantes individuelles au profit de copieurs multifonctions sur l'ensemble des plateaux ont largement contribué à ce résultat.

### 2.3.2 Fournitures de bureau

Depuis 2009, ces achats, rationalisés par la mise en place d'un regroupement mensuel des commandes afin de limiter le nombre de livraisons, sont effectués auprès de l'UGAP qui propose un catalogue étoffé de produits verts.

Le montant moyen de dépense par agent a été défini à hauteur de 5 €/mois et reste stable dans le temps.

### 2.3.3 Mobilier

L'établissement optimise le mobilier existant. Il dispose d'un atelier permettant des réparations mineures et, depuis 2016, de locaux d'entreposage. Les achats réalisés le sont auprès de l'UGAP. Un partenariat relatif au recyclage du mobilier a été mis en place depuis 2018 (cf. chapitre 2.4 « gestion des déchets / mobilier usage »).



### 2.3.4 Matériels informatiques

Les achats de matériels informatiques sont standardisés et massifiés auprès de l'UGAP. La hausse du nombre de télétravailleurs en 2019 (+ 48 % en 1 an) s'est traduite par une augmentation des dépenses informatiques de 16 % sur la période considérée.

Les achats de consommables sont, quant à eux, limités au strict nécessaire.

## 2.4 GESTION DES DÉCHETS

L'établissement a déployé une politique de systématisation du tri des déchets, y compris alimentaires.

### 2.4.1 Tri sélectif des papiers

Le tri est assorti d'un système de collecte mis en place depuis 2010 dans l'intégralité du site.

Tous les 15 jours, les containers mobiles sont récupérés par le prestataire chargé de l'enlèvement, du traitement et de la valorisation du papier (recyclage).

Des quantités importantes de papiers ont de ce fait été collectées au cours des 9 dernières années. La destruction sécurisée des archives est effectuée par un organisme certifié.

Quantités de papier collectées (y compris archives)

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Quantités collectées (tonnes)	35,4	45,1	84,1	61,6	75,9	69,7	51,0

En écho à la baisse de consommation de papier observée, les quantités de papier collectées sont elles aussi en net recul.

### 2.4.2 DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)

Depuis 2009, l'établissement, pour sa gestion de ce type de déchets, travaille avec des structures comme l'éco-organisme Tricycle.

Tableau de gestion des DEEE

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Quantités collectées (tonnes)	8,96	5,4	21,8	12,2	1,7	0	1

### 2.4.3 Mobilier usagé

13,3 tonnes de mobilier usagé ont été collectées en 2019 par l'éco-organisme Tricycle. Ce partenariat a généré 441 heures d'insertion à 21 travailleurs de l'économie sociale et solidaire. Après collecte, le mobilier est réutilisé, rénové ou recyclé pour être remis sur le marché.

#### 2.4.4 Piles

Deux collecteurs de piles sont installés au rez-de-chaussée du bâtiment A. Leur contenu est ensuite transféré dans des bacs spécifiques, collectés à la demande par le prestataire Corepile. 155 kg de piles ont été collectés en 2019.

#### 2.4.5 Cartons

L'établissement regroupe autant que possible ses achats dans le but de réduire le nombre de livraisons et ainsi limiter son empreinte carbone.

Les cartons sont entreposés dans des bacs dédiés. Un compacteur à cartons est installé au RIE. Plus de 10 tonnes de cartons ont été collectées par SUEZ Environnement en 2019, soit 410 kg de plus qu'en 2018 ; cette hausse s'explique notamment par l'augmentation du nombre de couverts au RIE.

#### 2.4.6 Imprimantes individuelles et les consommables associés

Le remplacement progressif des imprimantes individuelles au profit de copieurs multifonctions installés sur chaque plateau se poursuit, ramenant leur parc de 413 en 2013 à 78 en 2019, soit une baisse de près de 80 % en 6 ans.

Les imprimantes individuelles sorties du parc en 2019 ont été collectées et recyclées par l'éco-organisme Tricycle et la société PAPREC 3D.

Par ailleurs, dans le cadre d'une convention établie en 2019, l'établissement a fourni gracieusement à l'association des Comores « Malezi de sima itsandra » 10 unités centrales, 10 écrans et 3 ordinateurs portables mis à la réforme mais encore utilisables. Ces équipements vont bénéficier d'une seconde vie et seront mis à la disposition d'enfants et d'adolescents en difficulté scolaire.

#### 2.4.7 Déchets de la restauration collective

Au sein du RIE, une table de tri a été installée en 2011, accompagnée d'un support de communication au niveau du tapis roulant du dépose plateaux.

Ce dispositif permet à chacun de déposer séparément, bouteilles et bouchons en plastique et canettes métalliques.

Afin d'optimiser le recyclage des déchets alimentaires, des campagnes de sensibilisation, relayées notamment pendant la semaine du développement durable, encouragent le tri des plateaux et permettent de rappeler les éco-gestes.

Des collecteurs pour les déchets alimentaires et des collecteurs de tri sont installés dans un local dédié au sous-sol du RIE et en laverie. Ils sont récupérés toutes les semaines et valorisés par la filière méthanisation (SARVAL).

Plus de 4 tonnes de déchets alimentaires du RIE ont été collectées en 2019. Leur valorisation a permis la production de 1 421 KWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'un foyer (hors chauffage, eau chaude et cuisson).

Les huiles alimentaires usagées sont également stockées dans un collecteur, puis pompées et transportées vers des usines de recyclage pour être retraitées par la filière bio-carburants (OLEOVIA). Elles ont représenté 246 kg en 2019.

## 2.4.8 Déchets des espaces verts

Jusqu'en 2015, les déchets liés à l'entretien des espaces verts du site (bois, branchages feuilles et gazon) étaient stockés par le prestataire, triés, acheminés pour valorisation jusqu'à une décharge spécialisée, Bio Yvelines Services, structure d'insertion par l'activité économique (SIAE), puis traités suivant la réglementation en vigueur et évacués sous forme de compost (conformément à la norme NFU 44051).

L'entreprise de jardinage retenue pour le marché suivant possédait sa propre plateforme de traitement des déchets.

Depuis avril 2019, l'ESAT Marsoulan (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) a repris ce contrat et applique une procédure bien encadrée dans un souci strictement écologique, en séparant les déchets végétaux des déchets industriels. Les déchets végétaux, issus de l'entretien des espaces verts (tonte, taille, débroussaillage et ramassage des feuilles...), sont chargés le jour même en camion et acheminés à la décharge de Champigny sur Marne pour retraitement et transformation en compost et engrais verts.

Tableau déchets divers collectés (en kg, en litre, à l'unité)

Type de déchet	Unité	Prestataire	2015	2016	2017	2018	2019
D.I.B	kg		85 000	85 000	80 490	74 800	78 240
PAPIER	kg		84 091	61 617	75 912	69 718	51 030
CARTON	kg	Suez	6 177	9 630	9 968	10 340	10 750
CANETTES, BOUTEILLES PLASTIQUE	kg		100	100	756	924	1 073
VERRE	kg		/	790	/	300	300
HUILES ALIMENTAIRES	litre	Bionerval	359	829	486	570	246
DECHETS ALIMENTAIRES	kg		3 410	5 060	6 120	4 000	4 480
CARTOUCHES TONER	unité	Conibi - Multisupplies	1 996	1 039	739	393	547
D.E.E.E	kg	Tricycle	21 809	12 177	1 736	/	190
Lampes et tubes	unité	SPIE	138	151	72	/	
PILES	kg	Corepile	98	70	87	97	155
BOUCHONS	kg	Les bouchons d'amour	40	50	70	30	80
CAPSULES DE CAFE	kg	Nespresso	250	278	496	945	/
MOBILES, PORTABLES	unité	Ateliers du bocage	/	/	126	40	/
DECHETS ACTIVITE SOIN	litre	Servia	/	12	12	4	4

## 2.5 PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

L'établissement est très sensible, dans ses orientations, à l'enjeu de la préservation de la biodiversité.

Il entretient d'ailleurs un lien étroit avec le territoire et ses acteurs, via la communauté d'agglomérations Est-Ensemble.

### 2.5.1 Jardins du site

L'établissement dispose d'environ 2 500 m<sup>2</sup> d'espaces verts.

Certaines zones sont dotées de paillage (bois raméal), limitant ainsi la fréquence des arrosages et la prolifération d'adventices.

Le prestataire chargé de l'entretien des jardins du site est également engagé dans une démarche

de développement durable (cf chap. 2.4.8 « déchets des espaces verts »).

Aucun engrais chimique n'a été utilisé jusqu'à présent ; en cas d'attaque fongique ou d'insectes, les traitements sont réalisés avec des produits naturels, respectueux de l'environnement.

Des arbustes de variétés différentes (photinias fraséri « Red Robin », prunus lusitanica « Angustifolia », ligustrum japonicum ...) sont plantés sur le site, avec un paillage au sol par du bois raméal qui limite la prolifération d'adventices et la fréquence des arrosages en été.

Par ailleurs, et conformément au cahier des charges, l'arrosage, très limité, est effectué en fonction des conditions climatiques, par goutte à goutte, micro irrigation ou arrosage automatique. Ces dispositifs d'arrosage font l'objet d'une surveillance pour limiter le gaspillage d'eau en cas de fuite.

### 2.5.2 Rucher

6 ruches abritant des abeilles réputées « douces » ont été implantées en mars 2012 devant les plantations de bambous de la terrasse végétalisée du 5ème étage du bâtiment B. Une convention a été passée avec l'apiculteur qui a installé ce rucher et en effectue l'entretien.

Dans le cadre du club apicole (155 membres en 2019) des ateliers de récolte ou d'extraction du miel sont organisés chaque année sur le site pour permettre aux agents de découvrir l'apiculture. Le produit des ruches, conditionné par l'apiculteur en pots de 250 g sous l'appellation « Miel Arborial », est proposé à la dégustation et vendu à la cafétéria.

En 2019, près de 30 kg de miel de tilleul ont été récoltés au mois de juillet en présence d'une dizaine d'agents.

### 2.5.3 Hôtels à insectes

Deux hôtels à insectes auxiliaires ont été installés à l'automne 2019 dans la cour carrée, à l'entrée du parking.

En mettant à l'abri du froid et des intempéries les coccinelles, les papillons, les abeilles solitaires et d'autres insectes, l'établissement poursuit son engagement en faveur de la protection de la biodiversité.

## 2.6 RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

### 2.6.1 Partenariat avec les entreprises du secteur protégé

En 2019, l'établissement a poursuivi sa collaboration avec des entreprises du secteur protégé : l'ESAT Marsoulan, qui emploie des déficients mentaux, pour l'entretien de ses espaces verts, les éco organismes Valdélia et Tricycle pour l'enlèvement, le recyclage et la valorisation de mobiliers / matériels informatiques réformés.

En termes d'impact social, le partenariat avec Tricycle en 2019 a généré 441 heures d'insertion pour 21 travailleurs de l'économie sociale et solidaire (branche de l'économie regroupant les entreprises et les organisations qui cherchent à concilier activité économique et équité sociale).

### 2.6.2 EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Des actions se mettent en place via l'activité du groupe de travail handicap qui réunit les différents acteurs de la vie sociale à FranceAgriMer : des représentant(e)s du personnel et de l'administration, le médecin de prévention du site, la référente handicap, l'assistante sociale, l'ISST, le conseiller et les assistant(e)s de prévention.



En 2019, le groupe de travail handicap, réuni le 19 novembre, a étudié le bilan des effectifs et des actions menées l'année précédente pour l'emploi des personnes reconnues handicapées et le suivi des orientations triennales 2018 - 2020 adoptées lors de la commission handicap 2017. Il a également étudié une fiche RH sur l'accompagnement des situations de handicap.

Les actions menées les années précédentes en matière de handicap ont été poursuivies en 2019 :

- En matière de recrutement, l'établissement continue de faire application de la procédure de recrutement mise en place par le ministère pour embaucher des travailleurs handicapés (contrat CDD d'une année donnant lieu à titularisation). La mise en place d'un tutorat permet un accompagnement personnalisé des agents recrutés pour faciliter leur intégration au sein de la communauté de travail.
- La diffusion annuelle à l'ensemble des agents d'un questionnaire individuel reste l'occasion, au-delà de l'obligation réglementaire, de rappeler à la communauté de travail les principes de la reconnaissance du handicap et les actions qui peuvent être mises en place.
- L'accompagnement des agents pour un aménagement de leur poste de travail s'est maintenu en 2019 ; les besoins spécifiques ont été identifiés avec l'appui du médecin de prévention et mis en œuvre auprès des agents dans le cadre des aides ponctuelles proposées par le FIPHFP.
- Le dispositif mis en place depuis juin 2017 pour faciliter la communication entre personnes sourdes ou malentendantes et personnes entendant via une plateforme délocalisée de transcription Instantanée de la Parole (TIP) et de visio-interprétation en langue des signes (LSF) a été maintenu en 2019.
- L'offre d'informations, enrichie en 2017, reste disponible avec en particulier, la brochure d'information « Emploi, maintien dans l'emploi, handicap parlons-en » validée par la commission handicap et qui répertorie les différentes actions menées par l'établissement.
- La journée d'accueil des nouveaux arrivants mise en place depuis 2018 est l'occasion pour le SRH d'informer sur l'action de la référente handicap.

Par ailleurs, des actions nouvelles ont été menées en 2019 pour avancer vers l'inclusion :

- La première participation à l'opération nationale DuoDay en mai a été l'occasion d'accueillir le temps d'une journée une personne en situation de handicap en duo avec un(e) collaborateur(trice) volontaire. Cette démarche qui a associé l'ensemble des services de l'établissement a rencontré un écho favorable : 11 agents se sont proposés, avec le soutien de leur supérieur hiérarchique, pour accueillir une personne handicapée. Leur volontariat a permis aux structures telles que Cap emploi de concrétiser 2 duos, 1 au siège et 1 sur le site de la délégation nationale de Libourne.
- La première participation à la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) organisée en novembre avec une campagne d'affichage au siège sur le thème du handicap invisible, un des sujets à l'honneur en 2019.

Ces actions se sont inscrites dans le prolongement des orientations définies dans le cadre du groupe de travail handicap.



Le taux d'emploi direct déclaré au FIPHFP en 2019 progresse par rapport aux années précédentes (4,18 % en 2018 et 4,26 % en 2017) avec 48 agents déclarés auprès de l'établissement : il a été de 4,63 % (sur les effectifs au 01/01/2018), taux comparable à celui de la fonction publique d'Etat (4,65 %).

La prise en compte des dépenses contribuant au développement de la politique handicap (collaboration renforcée avec des structures protégées et mesures adaptées en vue de faciliter l'insertion professionnelle des agents) a porté en 2019 le taux d'emploi légal à 4,95 % (4,19 % en 2018 et 4,33 % en 2017).

### 2.6.3 Télétravail

Dans le cadre du décret n° 2016-151 du 11 février 2016, la mise en place du télétravail se poursuit à FranceAgriMer.

Au 31 décembre 2019, l'établissement comptait 48 % de télétravailleurs supplémentaires par rapport à 2018.

77 % des agents en télétravail sont des femmes, 23 % sont des hommes.



### 3. AXES D'AMÉLIORATION

Objectifs	Démarches engagées ou à engager
<b>Périmètre et accompagnement de la démarche</b>	
Elargir le périmètre de la démarche aux délégations nationales	<p><b>2018</b> : proposition d'intégrer la DN de Libourne dans la démarche avec un point 0 en réalisant un audit énergétique du site du fait des enjeux plus importants sur ce site que sur La Rochelle ou Volx (locataire).</p>
Maintenir la démarche qualité initiée antérieurement dans le cadre de la démarche HQE (terminée fin 2016)	<p><b>2016</b> : outre l'atteinte des objectifs du PAE, c'est un plus méthodologique et réglementaire qui a produit notamment les indicateurs nécessaires au PAE.</p> <p><b>2017 et 2018</b> : maintien de la méthodologie, mais avec une finalité PMAE au lieu d'une finalité certification.</p> <p><b>2019</b> : poursuite de la méthodologie, réflexions et initiation d'une démarche dans le cadre du Comité Vert pour l'obtention d'une certification Breeam-in-use en partenariat avec le propriétaire de l'immeuble</p> <p><b>Objectif 2020</b> : obtention de la certification Breeam-in-use</p>
<b>Bâtiment et énergie</b>	
Optimiser les plages horaires d'allumage de l'éclairage	<p><b>2017</b> : extinction automatique de l'éclairage repassée à 20h [par rapport à 2015/16 (consigne unique : 7h30-19h)] suite à des plaintes des occupants (pour mémoire, une simple action d'un occupant sur l'interrupteur du plateau relance l'éclairage pour 1h).</p> <p><b>2018</b> : retour à une extinction automatique des éclairages plateaux à 19h en été et à 19h30 en hiver.</p> <p><b>2019</b> : retour à une extinction automatique des éclairages plateaux à 20h en hiver et 19h en été.</p> <p><b>Objectif 2020</b> : réduire à nouveau les plages horaires de fonctionnement permanent de l'éclairage des plateaux à 19h30 en hiver</p>
Poursuivre les recherches sur le remplacement des lampes par des lampes plus économiques	<p><b>2016</b> : remplacement de tous les spots halogènes (1 200) par des leds plus performantes et à des coûts similaires pour l'éclairage des circulations et des sanitaires. Dans les zones de bureaux, 1 100 luminaires ont été remplacés.</p> <p><b>2017</b> : remplacement de toutes les lampes halogènes par des leds</p> <p><b>2018</b> : étude de la mise en œuvre de LED au niveau des pavés lumineux</p> <p><b>2019</b> : l'étude 2018 a montré que les lampes actuelles des pavés dans les bureaux ne peuvent être remplacées par des lampes LED ; le remplacement complet du pavé est donc obligatoire pour passer en LED. Poursuite de l'étude .</p> <p><b>Objectif 2020</b> : commencer la mise en œuvre du remplacement des pavés lumineux par des pavés LED</p>
Optimiser les températures dans les bureaux à chaque saison	<p><b>2017</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>décalage de consignes à +1/-1 dans le bâtiment B maintenu.</li> <li>consigne identique pour tout le bâtiment et tous les bureaux. En cas de problème de température dans un bureau, seules les modifications de plages de décalage de consignes sont effectuées dans les bureaux.</li> <li>changement de 2 groupes froids pour des matériels plus stables et moins énergivores.</li> </ul> <p><b>2018</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>poursuite de la pratique 2017 et analyses des zones structurellement impactées par les problèmes de température afin de les anticiper selon la période.</li> <li>poursuite de l'isolation des bureaux situés au niveau des pignons du site.</li> <li>il n'apparaît plus possible de descendre sous 21,5°C en hiver (à partir de ce seuil, les utilisateurs se plaignent du froid).</li> </ul> <p><b>2019</b> : consignes de température identiques à celles de 2018 avec, pour le confort des agents, un paramétrage au cas par cas (bureaux d'angle avec survitrage)</p> <p><b>Objectif 2020</b> : conserver ces paramètres au-delà desquels il ne semble pas possible de descendre sans engendrer de l'inconfort.</p>

<p>Sensibiliser le personnel sur l'extinction des équipements bureautiques (ordinateurs, lampe de bureaux, imprimantes, photocopieurs).</p>	<p>2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• script informatique FranceAgriMer coupant tous les PC des utilisateurs la nuit toujours en service en 2017.</li> <li>• campagne de sensibilisation, y compris en relayant le plan de communication du MAAF et en associant la Com interne.</li> </ul> <p>2018-2019 : association des autres établissements dans cette démarche</p> <p>Objectif 2020 : contrôler la mise en place des procédures et la campagne de sensibilisation dans les autres établissements</p>
<p>Optimiser les horaires de démarrage des VC (ventilo-convecteurs) dans les bureaux</p> <p>Optimiser les horaires de démarrage des CTA (centrales de traitement d'air)</p> <p>Automatiser l'heure de démarrage du chauffage en fonction des températures extérieures</p>	<p>2014 : les CTA des bureaux démarrent à 8h et se coupent à 19h30, et les plages des VC sont optimisées en fonction des températures extérieures mais dans le cadre d'une intervention manuelle.</p> <p>2016-2017 : les CTA des bureaux démarrent à 9h et se coupent à 19h avec une coupure entre 12h30 et 13h30.</p> <p>2018 : travaux réalisés pour démarrage des VC en automatique en fonction de la température extérieure ; pas de modification sur la programmation horaire des CTA.</p> <p>2019 : programmation de l'arrêt des CTA bureaux entre 12h30 et 13h30 et à 18h (au lieu de 19h)</p> <p>Objectif 2020 : conserver ce paramétrage et automatiser les démarrages des VC en fonction des températures extérieures</p>
<p>Prise en compte des préconisations des audits énergétiques</p>	<p>2015-2016 : préconisations ne nécessitant pas de travaux</p> <p>2017-2018 : relance des VC en automatique en fonction de la température extérieure</p> <p>2018 : optimisation commande batteries CTA bureaux à lancer et optimisation CTA des halls.</p> <p>2019 : devis VINCI pour optimisation des commandes batteries CTA bureaux (mise en place de variateurs de vitesse). Travaux réalisés pour les CTA 1 et 4 (halls) et à étendre sur les CTA 10, 11 et 12.</p> <p>Objectifs 2020 : réalisation de 3 projets préconisés par MANEXI dans son dernier audit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• optimisation commande des batteries des CTA bureaux 10, 11 et 12</li> <li>• optimisation commande des VC des salles de réunions</li> <li>• installation de compteurs d'énergie électrique sur les CTA et les GF et d'énergie EG sur les GF</li> <li>• pour les autres préconisations, attente d'étude de faisabilité et devis que SPIE doit remettre en comité vert.</li> </ul>
<p>Actions envisagées pour 2020-2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• remplacement du GF5 par une PAC et raccordement hydraulique aux CTA desservies par le GF5</li> <li>• mutualisation des productions GF5 et GF3 et raccordement hydraulique aux CTA desservies par le GF5</li> <li>• mise en place de variateurs de vitesse sur les CTA du bâtiment</li> <li>• mise en place d'un dispositif de récupération de chaleur sur l'air extrait (pour les CTAs double flux sans récupérateurs de chaleur)</li> <li>• dispositif de récupération de chaleur des groupes froid process pour alimenter les batteries chaud des CTA</li> <li>• mise en place de dispositifs de recyclage de l'air extrait sur les CTA halls</li> <li>• optimisation du débit d'air neuf des locaux</li> <li>• mise en place de PACS en adjonction aux CTA bureaux</li> <li>• optimisation de la CVC des salles de réunion</li> <li>• optimisation de la CVC des bureaux</li> </ul>
<p>Suivre les pratiques et les consommations d'eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• vérification régulière des sanitaires</li> <li>• poursuite des audits annuels réalisés par le pilotage de l'exploitation</li> <li>• contrôle des bouches d'arrosage extérieures et à chaque fois qu'une consommation anormale est décelée. Bon GMAO créé en 2017.</li> <li>• réception en 2018 et 2019 des devis SPIE pour la mise en place de disjoncteurs d'eau pour coupure automatique des réseaux en cas de fuite.</li> <li>• isolement de certains réseaux fuyards.</li> </ul> <p>2019 : traitement des fuites sur les deux réseaux enterrés côté hall B</p> <p>Objectif 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• poursuivre/améliorer la sensibilisation des occupants sur les économies d'eau y compris le RIE via des campagnes d'affichage</li> <li>• mettre en place des disjoncteurs d'eau pour coupure automatique sur l'ensemble des réseaux (hors sanitaires plateaux) en cas de fuite</li> </ul>



Mobilité durable

L'utilisation du parc de VS	<p><b>2016 :</b> retrait en 2016 du véhicule le plus ancien du parc (12 ans). Une fois les moyens de gestion (carte carburants et péages) stabilisés, compte tenu de la mise en place des nouveaux marchés → transferts de VS entre régions afin de rééquilibrer les Km entre VS.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• poursuite des formations à l'éco conduite pour les agents des services territoriaux</li><li>• adhésion fin 2016 au nouveau marché carburant DAE pour optimiser les achats à partir de 2017</li><li>• analyse du besoin en vue de la préparation des 1<sup>ers</sup> achats qui pourraient intervenir en 2017 (5 VS budgétés). Intégration des nouvelles dimensions VS propres, analyse des besoins objectifs afin de réduire le parc de VS.</li><li>• évaluation des pistes de mutualisation au sein des services territoriaux</li><li>• sensibilisation des personnels : rédaction d'une charte d'utilisation des VS en mettant l'accent sur les comportements et la mutualisation</li></ul> <p><b>2017 :</b> retrait de 4 VS (diesel) - achat d'un véhicule essence</p> <p><b>2018 :</b> remplacement de 84 VS (83 diesel + 1 essence) par 84 véhicules essence</p> <p><b>2019 :</b> remplacement de 48 VS (dont 42 diesels) par 41 VS plus propres, et ajustement de la taille du parc</p>
Limiter les déplacements	<p><b>2018 :</b> poursuite de l'équipement des salles de réunion par des dispositifs de visioconférence, de webconférence et d'audioconférence (dont certains mobiles).</p> <p><b>2019 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• poursuite de la sensibilisation sur les agencements existants</li><li>• poursuite de l'équipement notamment dans le cadre de la réforme territoriale du fait des nouveaux périmètres géographiques</li><li>• relance des pratiques de covoiturage et développement de l'auto partage pendant les jours de grève</li></ul> <p><b>2020 :</b> poursuite du développement des modes de transport doux</p>
Favoriser les déplacements doux et les modes alternatifs à la voiture	<p><b>2018 :</b> réflexion sur la création d'un stationnement supplémentaire pour les cyclistes au sein des locaux et à l'extérieur.</p> <p><b>2020 :</b> lancement d'une étude sur la création du 2<sup>nd</sup> garage à vélo et d'arceaux supplémentaires</p>

## Achats courants

<p>Poursuivre la baisse de consommation de papier</p>	<p>2017 : 1000 ramettes de papier (A4/A3) en moins (hors atelier reprographie) par rapport à 2016</p> <p>2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• poursuite de la suppression des imprimantes réseau individuelles</li> <li>• renforcement de la dématérialisation des documents pour les réunions CA et CS. Pour les conseils spécialisés, impression seulement des dossiers de presse et des publications les plus marquantes.</li> <li>• poursuite de l'équipement des agents (écrans plus larges)</li> </ul> <p>2019 : poursuite de la sensibilisation des agents sur ces problématiques Poursuite du remplacement des imprimantes individuelles au profit de copieurs multifonctions sur chaque plateau Baisse constatée de la consommation de papier ;</p>
<p>Mettre en place une politique d'achat des mobiliers</p>	<p>2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcement de la capacité d'entreposage en vue de la réutilisation du mobilier ou pour intensifier son recyclage avec la construction d'un espace de stockage au deuxième sous-sol</li> </ul> <p>2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• développement de l'achat de mobilier éco responsable</li> <li>• communication sur la valorisation des mobiliers en fin de vie</li> </ul> <p>2019 : poursuite de l'achat de mobilier éco-responsable et de leur valorisation en fin de vie</p>
<p>Poursuivre la politique de tri et de réduction des déchets</p>	<p>2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• RIE : renouvellement de la communication autour du tri des plateaux et de la lutte contre le gaspillage alimentaire</li> <li>• limitation des livraisons par la massification des commandes</li> <li>• valorisation des mobiliers usagés.</li> </ul> <p>2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• examen de l'acquisition d'un compacteur à cartons pour le site</li> <li>• extension du tri sélectif</li> </ul> <p>2020 : poursuite des pratiques existantes</p>

## Préservation de la biodiversité

<p>Renforcer la préservation de la biodiversité</p>	<p>2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• installation de 2 hôtels à insectes</li> </ul> <p>Objectif 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réflexion sur la création d'une haie persistante côté rue Blanqui</li> <li>• réflexion sur le paillage</li> <li>• installation de bacs à plantes aromatiques sur l'espace terrasse de restauration</li> <li>• réflexion autour de la création d'un potager biologique destiné au personnel (club de jardinage)</li> <li>• LPO ?</li> </ul>
<p>Augmenter le pourcentage de produits bio et locaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• communication sur l'intérêt des produits de saisons</li> <li>• amélioration de l'affichage des produits au RIE</li> </ul> <p>2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• utilisation de produits frais, locaux, de production française, issus du commerce équitable, sous signes de qualité (labellisés AOP, ...)</li> <li>• la part du Bio représente un quart des achats du RIE, soit une hausse de 2 % en un an et un dépassement de l'objectif du programme Ambition Bio 2022 du MAA, qui fixe la part d'achat de produits Bio à 20 % dans la restauration collective de l'Etat.</li> </ul> <p>2020 : poursuite et amélioration des pratiques existantes</p>



Responsabilité sociale et environnementale (RSE)

Favoriser l'emploi des travailleurs handicapés

2017 : mise en place d'orientations visant à sensibiliser l'intégration des travailleurs handicapés dans les services, autour du recrutement et du maintien dans l'emploi (équipement des agents malentendants, formation, évolution professionnelle et mobilité des agents...)

2018/2019 : bilan et poursuite des actions menées en 2017

2020 : mise en place d'un équipement de sécurité spécifique pour les personnes malentendantes.

Poursuivre les partenariats avec les structures du secteur protégé

2018/2019 :

- poursuite de la collaboration avec des entreprises du secteur protégé (ESAT Marsoulan pour l'entretien des espaces verts, Suez et SGA pour le recyclage de papier...) et des éco-organismes à but non lucratif (Valdélia, Tricycle, pour la gestion des mobiliers et matériels informatiques usagés)

2020 : poursuite et renforcement des partenariats

Suivi des clauses sociales et environnementales dans le plan d'achat de l'établissement

- intégration dans les marchés de clauses sociales et environnementales
- sensibilisation des services à ces exigences de l'établissement

Communication

Renforcer la communication par une association de la Com interne

- valorisation des moyens existants (Forum, Intranet)
- renforcement de l'affichage existant, écrans de l'accueil, points stratégiques du site...
- communication sur les bonnes pratiques et les résultats (messages ponctuels, informations structurelles...)

2020 : poursuite de l'information et de la communication





**PLAN ADMINISTRATION EXEMPLAIRE 2019**  
édition novembre 2020

Directrice de la publication : Christine Avelin  
Rédaction : service Arborial  
Conception et réalisation : service Communication  
Impression : service Arborial

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex  
Tél : 01 73 30 30 00  
[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)

 FranceAgriMer  @FranceAgriMerFR